Date : 31/08/2017
Pays : Côte d'Ivoire
Page(s) : 7
Périodicité : Quotidien
Surface : 67 %
Nature : Interview

Le Mandat
Rien que la vérité

Entretien / Cléophas Lolo Diby (Président de la Fédération des Industries hôtelières) / Dans un entretien, Lolo Diby Cléophas, Président de la Fédération nationale de l'industrie hôtelière de Côte d'Ivoire (FNIH-CI), s'exprime sur les enjeux du développement du secteur de l'hôtellerie e Côte d'Ivoire.

Cléophas Lolo Diby : « D'ici décembre, près de 1.000 jeunes seront recrutés »

Dans un entretien, Lolo Diby Cléophas, Président de la Fédération nationale de l'industrie hôtelière de Côte d'Ivoire (FNIH-CI), s'exprime sur les enjeux du développement du secteur de l'hôtellerie e Côte d'Ivoire.

Comment se porte le secteur de l'hôtellerie, six ans après la crise postélectorale de 2010/2011 ? Les secteurs de l'hôtellerie et du tourisme ont beaucoup souffert pendant la crise postélectorale. Un peu partout, les hôtels avaient été réquisitionnés et les espaces de loisirs, occupés par les belligérants. Au sortir de cette crise, ces secteurs avaient reçu de la part de l'Etat des promesses de dédommagements. Nous avions, avec la Chambre de commerce et d'Industrie, fait les évaluations, hôtel par hôtel. Au finish, certains ont été retenus pour bénéficier du concours de l'Etat, mais ce dernier n'a pas honoré ses engagements comme l'espéraient les opérateurs économiques. Les structures en question n'ont pas été dédommagées, en dépit des préjudices qu'elles ont subis et qui ont été reconnus. Mais grâce au partenariat public-privé, les tous les partenaires se sont rapprochés pour réfléchir sur l'ensemble de ce secteur. Cela a porté ses fruits. Aujourd'hui, c'est l'un des secteurs les plus dynamiques de notre économie, en forte croissance du point de vue macro-économique dans le District d'Abidjan et certaines grandes villes de l'intérieur. Néanmoins, il y a encore des insuffisances à corriger pour mieux analyser cette croissance et en faire une croissance durable.

Quelles sont ces insuffisances ? Les insuffisances portent essentiellement sur les textes qui régissent le secteur. Mais il faut se réjouir des avancées. En 2012, nous avions, avec le Ministère et les autres parties prenantes, élaboré un Code du tourisme qui a été promulgué en 2014. Des restructurations sont également en cours, notamment au niveau de Côte d'Ivoire Tourisme et du Fonds de développement touristique. Il y a également les textes communautaires de l'Uemoa que l'Etat ivoirien n'applique pas encore. En 2009-2010, l'Uemoa a pris un texte pour relancer le tourisme dans la zone où cette activité est très en deçà de ses potentialités. Cette instance a décidé de ramener la Tva de l'hôtellerie à 10%. Et celle de la restauration à 5%. Des recommandations et une directive fortes qui, si elles sont appliquées, vont booster le secteur qui sera plus compétitif. Une autre insuffisance, c'est celle liée à l'environnement général du pays, à l'accessibilité de certaines zones. Si la Côtière n'est pas réhabilitée, le potentiel touristique de villes comme San-Pedro et Sassandra ne sera pas optimisé. L'impact des infrastructures économiques sur les activités touristiques est indéniable.

Des hôteliers se plaignent de certaines taxes. Quels sont les abattements fiscaux que vous souhaitez ? C'est très important de savoir que nous sommes une faîtière. Mon bureau a pris fonction en janvier 2017 ; mon prédécesseur a passé 24 ans à ce poste. Certes, avec le temps, les mauvaises habitudes ont été délaissées, mais il y a encore des insuffisances. Et il faut toujours se mettre en cause et se conformer aux normes, à l'esprit et à a lettre des agréments édictés par le ministère de tutelle. Pour diverses raisons, il se trouve qu'à peine 14% des opérateurs économiques du secteur sont en règle vis-à-vis de leur ministère. Les torts sont partagés. Le ministère aurait dû faire en sorte de mieux nous encadrer ; tout comme les organisations patronales et les propriétaires de réceptifs touristiques devraient approcher le ministère pour se conformer aux textes. Cette situation engendre de nombreux désagréments, voire des abus dans le contrôle et les inspections, audits et études réalisés, comme par exemple les surfacturations allant jusqu'au double des prix et taxes parfois au détriment des ignorants. Des impôts

Tous droits de reproduction réservés

indus sont parfois réclamés. C'est un constat que nous avons fait. Mais la faute incombe aux propriétaires de ces structures qui ne se rapprochent pas de la faîtière ou du ministère pour connaître leurs droits et devoirs. Un hôtel doit justifier d'un certificat de salubrité délivré par l'Institut d'hygiène ou par une structure déléguée par l'Institut d'hygiène. Mais dans un quartier d'Abidjan un établissement a, pour la même année, reçu trois certificats : un de l'Institut, un du District et un de la mairie. C'est-à-dire qu'il a payé trois fois le même impôt. De tels abus doivent être corrigés.

Des opérateurs étrangers disent que la destination Côte d'Ivoire ainsi que les services hôteliers dans notre pays, sont chers. C'est également votre avis ? Quand on parle de destination, on parle de transport. Effectivement, des études ont démontré que le transport dans notre zone coûte très cher. Mais, cela dû à des taxes intégrées dans les billets d'avion. C'est cette structure des coûts qu'il faut revoir. Il faut savoir que quand un pays est fréquenté, les coûts baissent. C'est le remplissage, les fréquences des vols ainsi le coût de l'aéroport qui font baisser le prix des billets d'avion. Concernant les hôtels, la pratique des prix est relative à leur classement. Il y a des hôtels une étoile, deux, trois, quatre ou cinq étoiles. C'est pourquoi l'Uemoa a demandé que les taxes du secteur soient revues à la baisse.

Quelle est la contribution du secteur hôtelier à la richesse nationale ivoirienne ? Au sortir de la crise postélectorale en 2011, le secteur du tourisme contribuait pour 0,6% du Produit intérieur brut (PIB) ivoirien. En 2012, quand on a commencé à se concerter avec toutes les parties prenantes, on est passé à 1,6% et en 2015 on était à 4,8%. De 0,6% en 2011, on est passé à 4,8% en 2015 et selon les évaluations, on pourrait tendre vers 7% de contribution au PIB en 2020. Si on développe le tourisme d'affaires, on pourrait aller au-delà de 7% en 2020.

Peut-on savoir les projets emploi jeunes et de développement des compétences (Pejedec) actuellement en cours dans le secteur ? Selon l'Organisation internationale du Tourisme, au moins 10% des nouveaux emplois qui se créent, quel que soit le pays, proviennent du secteur du tourisme. C'est donc un secteur à fort potentiel d'emplois. Ces grands hôtels qui se créent à Abidjan débauchent le personnel des hôtels de moyenne gamme. Ces derniers ont des problèmes pour combler ce gap parce que depuis un certain nombre d'années, il y a un problème d'adéquation formation- emploi dans notre secteur. Les postes existent mais il n'y a pas de travailleurs. C'est pour cela qu'actuellement, nous réfléchissons ensemble avec la Banque mondiale et l'Agence emploi jeunes, sur le renforcement des capacités. Et ce, afin de recruter d'ici à décembre 2017, près de 1.000 jeunes pour combler des besoins urgents des réceptifs hôteliers. Ces jeunes recevront une formation allant de trois à six, voire huit mois, avant d'être employés de façon permanente. Il y a dix régions administratives qui ont été choisies par la Banque mondiale dans le cadre du Projet emploi jeunes et développement des compétences. Nous sommes en train d'étudier la manière optimale pour former ces agents. Mais retenez que le type de poste à fort besoin actuellement, c'est le secteur des chefs-cuisiniers et des cuisiniers qualifiés.

PATRICE ALLEGBE

Tous droits de reproduction réservés